Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260321-260321_03-DE

N° 260321-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 19 **suffrages exprimés :** 16 **Procurations** :0

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

– Liste présentée par Yann KERGOAT : 5

-Anabelle MOLLE : finances, personnel
-Frédéric THOMAS : affaires sociales et CCAS
-Hélène BASSET : jeunesse et sport, culture
-Sylvain LE GALL : voirie, bâtiments, espaces verts
-Emilie PERON : environnement

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260321-260321_03-DE

À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* :3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 10

- La liste de M. YANN KERGOAT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

-Anabelle MOLLE : finances, personnel
-Frédéric THOMAS : affaires sociales et CCAS
-Hélène BASSET : jeunesse et sport, culture
-Sylvain LE GALL : voirie, bâtiments, espaces verts
-Emilie PERON : environnement

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
M. YANN KERGOAT	Mme HELENE BASSET